



COMITE DRÔME - ARDECHE de TAROT

Règlement des compétitions 2023-2024

Président de la C.C.R :

Jean-Pierre GEMBERLE – 160, Chemin des Ecureuils – 26450 CHAROLS

Téléphone : 06 08 21 38 94 - Courriel : jpgemberle@hotmail.fr

Coordonnées des arbitres.

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
BOCCARA Jean-Marc	1/3 chemin du Pêcher - 26200 Montélimar	06 24 86 91 59	jmarc.boccara@gmail.com
GEMBERLE Jean-Pierre	160 Chemin des Ecureuils 26450 Charols	06 08 21 38 94	jpgemberle@hotmail.fr
LONG Eliane	51 Ave Louis Masson 26120 Chabeuil	06 68 56 35 18	serge.long@orange.fr
LUTZ Jean-Luc	36 Chemin de la Mulette 07100 Annonay	06 32 84 10 51	jeanluclutz@orange.fr
SIBEUD Patrick	124 Rue Jean Jaurès 26190 Saint Jean en Royans	06 09 74 73 36	patrick.sibeud@orange.fr



SOMMAIRE

- 1. Rappel des règles d'ordre général**
- 2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national**
- 3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel**
 - 3.1. Qualificatif OPEN
 - 3.2. Qualificatif 1^{ère} série
 - 3.3. Qualificatif 2^{ème} série
 - 3.4. Qualificatif Promotions
 - 3.5. Qualificatif Senior
- 4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipes**
 - 4.1. Qualificatifs Quadrettes
 - 4.1.1. Règles communes aux qualificatifs quadrettes
 - 4.1.2. Quadrettes D1
 - 4.1.3. Quadrettes D2
 - 4.1.4. Quadrettes D3
 - 4.2. Qualificatifs Triplettes
 - 4.2.1. Règles communes aux qualificatifs triplettes
 - 4.2.2. Triplettes D1
 - 4.2.3. Triplettes D2
 - 4.2.4. Triplettes D3
 - 4.3. Coupe de France
- 5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres**
 - 5.1. Règles communes aux qualificatifs en donnes libres
 - 5.2. Qualificatif Libre individuel
 - 5.3. Qualificatif Libre par 2
 - 5.4. Qualificatif Libre par 4
 - 5.5. Qualificatif Libre Senior



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

1. Rappel des règles d'ordre général

Préambule : *Le tarot est et doit rester un jeu convivial.*

Chaque joueur devant être respectueux de ses partenaires, adversaires, et de l'arbitre.....

- ARTICLE 1 :** Les épreuves officielles du comité Drôme-Ardèche de Tarot sont réservées aux joueuses et joueurs affiliés à la FEDERATION FRANCAISE de TAROT et à jour de leur cotisation.
- ARTICLE 2 :** Le CCR rappellera par mail aux présidents de clubs et/ou aux chargés des compétitions les dates des compétitions à venir mois par mois en donnant les dates de clôture des inscriptions ainsi que le nom de l'arbitre en charge de la compétition. Les inscriptions devront se faire en priorité sur le tableau google sheet dont le lien se trouve sur le site internet du comité Drôme-Ardèche, à défaut par tout moyen auprès de l'arbitre en charge de la compétition (à l'exception de la coupe de France qui bénéficie de son propre règlement).
Tout joueur qui n'aura pas réglé son inscription au jour dit, ne pourra participer à la compétition.
- ARTICLE 3 :** L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le président de la CCR. Les frais d'arbitrage pour la saison 2023 – 2024 sont fixés à 35 € pour une séance et à 60 € pour 2 séances se déroulant dans la même journée.
- ARTICLE 4 :** Tout joueur inscrit se sachant indisponible devra OBLIGATOIREMENT prévenir le Président de la C.C.R. ou l'arbitre de la compétition, dès la connaissance de son indisponibilité afin qu'il puisse être remplacé par un joueur qui serait finalement disponible et de même série, s'il s'agit d'une compétition individuelle (1^{ère} série, 2^{ème} série, Promotion).
- ARTICLE 5 :** Un joueur, une triplète, une quadrette ou une équipe qui, ayant confirmé sa participation annule son inscription au-delà de 24h précédent le début de la compétition ne pourra participer à cette compétition l'année suivante, sauf en cas de force majeure (justifié par un document officiel). Le ou les fautifs non excusés perdraient alors la participation financière payée auparavant.
- ARTICLE 6 :** Les réclamations seront acceptées suivant les modalités du règlement des compétitions de la F.F.T.
- ARTICLE 7 :** Les temps de pause seront définis par l'arbitre, en dehors de ceux-ci **aucun déplacement** ne pourra se faire sans son autorisation. Aucun comportement agressif ou dédaigneux envers des adversaires ou des partenaires ne sera admis et sera immédiatement sanctionné par l'arbitre. Tout joueur **ou spectateur** en état d'ébriété sera immédiatement exclu du tournoi, sans préjudice des suites qui pourraient être éventuellement décidées par la commission de discipline. Tout joueur qui, pendant le tournoi (cela inclus également les pauses, les rotations, etc..) discutera d'un étui (déjà joué ou à jouer) sera immédiatement sanctionné et en cas de récidive, une sanction plus lourde sera prise par l'arbitre.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

- ARTICLE 8 :** L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les compétitions. Toute utilisation du téléphone portable sera sanctionnée par l'arbitre selon le règlement de la fédération.
Si l'utilisation du téléphone est nécessaire pour un usage professionnel ou familial, il pourra rester allumé pendant la compétition mais devra être posé sur la table d'arbitrage et les appels reçus ou émis dans ce cadre devront se faire dans la salle où se joue la compétition en présence de l'arbitre. En aucun cas un SMS ne pourra être envoyé pendant la compétition. Les SMS reçus dans ces cas pourront être lus avec l'autorisation de l'arbitre qui contrôlera **uniquement l'expéditeur** de ces messages.
- ARTICLE 9 :** Tout manquement à ce règlement sera passible de sanction en conformité avec la procédure prévue par la F.F.T.
Ce règlement disponible sur le site du comité Drôme - Ardèche de tarot : <http://www.tarot-drome-ardeche.sitew.com/> est à diffuser par les présidents du club à leurs adhérents.
- ARTICLE 10 :** Toute personne suivant une compétition officielle organisée par le comité ne pourra suivre qu'un seul joueur, triplète, quadrette ou équipe; **de plus elle devra être assise en même temps que les joueurs à une distance raisonnable d'eux.**
En cas de non - respect de ces règles, le joueur, la triplète, la quadrette ou l'équipe qu'elle suit pourra être pénalisé.
En quadrette, aucun spectateur ne pourra suivre l'attaquant.
En triplète, aucune allée et venue ne sera tolérée à compter du moment où le paravent aura été mis, les partenaires de l'attaquant ne pourront revenir dans la salle qu'à partir du moment où le paravent aura été enlevé.
- ARTICLE 11 :** Tout joueur peut refuser la présence d'une ou plusieurs personnes derrière lui lors d'une compétition officielle.
- ARTICLE 12 :** Lors d'une épreuve à plusieurs séances, les résultats de la séance jouée seront communiqués à tous les joueurs. En donnes duplicatées, une feuille de route permettant le contrôle des saisies de l'arbitre est obligatoirement distribuée à chaque joueur, triplète, quadrette.
- ARTICLE 13 :** Pour l'ensemble des compétitions, la mise en place des joueurs se fera avec le logiciel extar inscription et mise en place aléatoire.
Les éliminés se feront par ligne. Sauf si le nombre d'éliminés n'est pas un multiple de 4, dans ce cas bien précis, c'est en fonction du % général. Les coefficients dépendent du nombre d'éliminés.
Lors des compétitions, la mise en place des joueurs se fait entre 08h45 et 09h00. Le démarrage des jeux a lieu à 09h00 au plus tard. Tout joueur arrivant entre 09h00 et 09h15 est pénalisé à raison de 0,5% par tranche de 5 minutes.
Tout joueur absent à 09h15 est remplacé.
L'horaire pour la reprise de la compétition pour une 2^{nde} séance sera donné par l'arbitre à l'entame de la dernière rotation de la première séance.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

- ARTICLE 14 :** Dans toutes les compétitions (sauf en donnes libres), les jeux des preneurs seront préparés à l'avance par l'arbitre. Les jeux de défense et le chien qui devront rester **naturels** seront distribués à la première table.
Il est impératif de bien mélanger les cartes et obligatoirement à la vue de tous.
Pour les qualificatifs individuel promotion et seniors, l'arbitre peut préparer les jeux des preneurs et des défenseurs s'il le souhaite.
- ARTICLE 15 :** Toutes les épreuves se dérouleront avec paravents. A chaque rotation le démarrage des jeux se fera au top départ de l'arbitre, aucun jeu ne devra être sorti de l'étui avant ce top départ. Conformément aux règlements de la FFT (article 24), 15 minutes par étui seront allouées pour la duplication (distribution, préparation et jeu de la donne), ensuite ce seront 10 minutes par donne (jeu de la donne et reconstitution). La consultation du diagramme et de la feuille de score est interdite pendant la donne. L'arbitre sera garant du respect de cet article et sanctionnera les joueurs non respectueux.
- ARTICLE 16 :** Dans les différentes finales, des joueurs peuvent être à égalité en pourcentage. Le règlement fédéral sera appliqué : Les ex æquo seront départagés suivant le nombre de tops, puis en cas d'égalité suivant le nombre de tops partagés, sur l'ensemble de toutes les séances.
- ARTICLE 17 :** Tout joueur qui ne sera pas présent à la proclamation des résultats ne sera pas qualifié pour la phase suivante du championnat (qualifié ou remplaçant) quel que soit son classement.
Les formations (triplettes, quadrettes, équipe) doivent être représentées à minima par le capitaine de la formation.
- ARTICLE 18 :** Avant chaque compétition, l'arbitre rappelle les règles de base du jeu de tarot :
- Chaque joueur doit compter ses cartes avant de les retourner
 - Les cartes du chien sont distribuées au milieu du tapis, une par une en ne mettant ni la première ni la dernière.
 - Tout incident se règle **OBLIGATOIREMENT** avec l'arbitre
- ARTICLE 19 :** Avant chaque compétition, l'arbitre sera tenu de vérifier les indices des formations en triplète, quadrette et libre par 4 pour que le tournoi soit homologué.
- ARTICLE 20 :** La FFT organise les championnats de France Seniors en duplicaté individuel et en donnes libres, réservés aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours, sans restriction de classement.
Une pièce d'identité justifiant la date de naissance du joueur pourra être demandée à tout stade de la compétition.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national

Compétition	Date (s)	Lieux	Arbitre	Nombre de qualifiés	Ordre de remplaçant Au niveau national
Open individuel	9 Décembre 2023	Portes les Valence	Jean-Marc	5	7
1 ^{ère} série	16 Mars 2024	Loire-Forez	Zone	6 (zone)	8
2 ^{ème} série	20 Janvier 2024	Portes les Valence	Patrick	3	1
Promotion	16 Mars 2024	Portes les Valence (salle Brassens)	Jean-Luc	4	17
Quadrette D1	14 Octobre 2023	Portes les Valence	Eliane	1	2
Quadrette D2	4 Novembre 2023	Etoile-sur-Rhône	Jean-Pierre	1	4
Quadrette D3	18 Novembre 2023	Portes les Valence	Jean-Marc	1	7
Triplette D1	6 Janvier 2024	Portes les Valence	Eliane	2	28
Triplette D2	10 Février 2024	Portes les Valence	Eliane	1	1
Triplette D3	10 Mars 2024	Crest	Jean-Luc	2	27
Libre individuel	27 Janvier 2024	Donzère	Jean-Marc	8	12
Libre par 2	24 Septembre 2023	Portes les Valence (salle Brassens)	Jean-Pierre	4	13
Libre par 4	20 Avril 2024	Beauchastel	Patrick	2	2
Coupe de France	4 Mai 2024	Portes les Valence		1 + 4 (zone)	9
Libre Sénior	16 Janvier 2024	Beauchastel	Jean-Luc	7	13
Duplicaté Sénior	9 Avril 2024	Saint-Hilaire-du-Rosier Village	Jean-Luc	5	21



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel

3.1. Qualificatif OPEN

Le qualificatif individuel Open est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité.

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 9 décembre 2023 à Portes les Valence**

Début de la 1^{ère} séance à **9h00 précises.**

A l'issue de la compétition, **5 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **8 au 12 mai 2024** à Evian.

L'arbitrage du championnat régional sera effectué par **Jean-Marc BOCCARA**

L'attribution des PP pour la finale Open a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des participants.

Indice PCN pour la finale du Comité : 1,8 Codification PCN : 5461901

21 – 17 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 – 4 – 4 – 3 – 2 -2

3.2. Qualificatif 1^{ère} série

Le qualificatif 1^{ère} série est ouvert à tous les joueurs de la Zone 88 (Drôme Ardèche ; Lyonnais ; Loire-Forez) classés 1^{ère} série

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 16 mars 2024 dans le comité Loire-Forez**

Début de la 1^{ère} séance à **13h30 précises.**

A l'issue de la compétition **6 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **8 au 12 mai 2024** à Evian.

L'arbitrage du championnat la ligue 88 sera effectué par **Loire-Forez**

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants, limité au 1/3 des joueurs:

Indice PCN pour la finale et la codification PCN seront communiqués par le président de zone à l'arbitre désigné pour la compétition.

3.3. Qualificatif 2^{ème} série

Le qualificatif 2^{ème} série est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité et classés 2^{ème} série

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **samedi 20 janvier 2024 à Portes les Valence.**

Début de la 1^{ère} séance à **09h00 précises.**

A l'issue de la compétition **3 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **8 au 12 mai 2024** à Evian.

L'arbitrage de ce championnat régional sera effectué par **Patrick SIBEUD**



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8

Codification PCN : 5461201

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau suivant:

Nombre joueurs	Attribution de PP - 2ème série											
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16	10	8	7	6	5	4						
20	10	8	7	6	5	4	3					
24	11	9	8	6	5	4	3	3				
28	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2		

3.4. Qualificatif Promotion

Le qualificatif Promotion est ouvert à tous les joueurs licenciés du comité et classés en 3^{ème} et 4^{ème} série

Le championnat régional est prévu en 1 séance le **samedi 16 Mars 2024 à la salle Brassens de Portes les Valence.**

Début de la séance à **13h30 précises.**

A l'issue de la compétition **4 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu du **8 au 12 mai 2024** à Evian.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8

Codification PCN : 5461301

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau suivant:

Nombre joueurs	Attribution de PP – Promotion											
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16	5	4	4	3	3	2						
20	5	4	4	3	3	2	2					
24	5	4	4	3	3	2	2	2				
28	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1		
32	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	

3.5. Qualificatif Senior

Pour avoir le droit de participer au qualificatif Individuel Senior, le licencié devra avoir 60 ans révolus au 01 janvier 2024

Le championnat régional est prévu en 2 séances le **mardi 9 avril 2024 à Saint-Hilaire-du-Rosier Village.**

Début de la 1^{ère} séance à **09h00 précises.**



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

A l'issue de la compétition **5 joueurs** seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu en septembre 2024 dans un lieu à déterminer.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

Indice PCN pour la finale du comité :1,8

Codification PCN : 5461401

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants d'après le tableau ci-dessous:

Attribution de P.P												
Nombre joueurs	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16	3	3	2	2	2	1						
20	3	3	2	2	2	1	1					
24	3	3	2	2	2	1	1	1				
28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1		
32	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	
36	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1



4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipe

INDICES DE VALEUR triplettes et quadrettes		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

4.1. Qualificatifs Quadrettes

4.1.1. Règles communes aux qualificatifs quadrettes

Les championnats régionaux quadrettes sont ouverts aux joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche et se dérouleront en 2 séances, sous réserve d'avoir un minimum de 5 quadrettes engagées. Ils décerneront les titres de champions du comité Drôme Ardèche de chaque catégorie et qualifieront les représentants pour les championnats de France qui auront lieu **les 16 et 18 février 2024 à Vichy**.

4.1.2. Quadrette D1

Le championnat quadrettes D1 aura lieu **le samedi 14 octobre 2023 à Portes les Valence** et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera **supérieur à 20**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Eliane LONG**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

21 – 17 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 – 4 – 4 – 3 – 2 – 2

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5464101

4.1.3. Quadrette D2

Le championnat quadrettes D2 aura lieu **le samedi 4 novembre 2023 à Etoile-sur-Rhône** et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera **inférieur à 73**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Pierre GEMBERLE**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5464201

4.1.4. Quadrette D3



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

Le championnat quadrettes D3 aura lieu **le samedi 18 novembre 2023 à Portes les Valence** et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera **inférieur à 26**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Marc BOCCARA**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

5 - 4 - 3 - 3 - 2 - 2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5464301

4.2. Qualificatifs Triplettes

4.2.1. Règles communes aux qualificatifs triplettes

Les championnats régionaux triplettes sont ouverts aux joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche et se dérouleront en 2 séances, sous réserve d'avoir un minimum de 8 triplettes engagées. Ils décerneront les titres de champions du comité Drôme Ardèche de chaque catégorie et qualifieront les représentants pour les championnats de France qui auront lieu **du 17 et 20 mai 2024 à Vichy**.

4.2.2. Triplettes D1

Le championnat triplettes D1 aura lieu **le samedi 6 janvier 2024 à Portes les Valence** et regroupera toutes les triplettes dont l'indice est **supérieur à 14**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **2 équipes** seront qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Eliane LONG**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

21 - 17 - 13 - 11 - 9 - 7 - 6 - 4 - 4 - 3 - 2 - 2

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5463101

4.2.3. Triplettes D2

Le championnat triplettes D2 aura lieu **le samedi 10 février 2024 à Portes les Valence** et regroupera toutes les triplettes dont l'indice est **inférieur à 67**.

Début de la compétition : **9h00**



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

Au cumul des deux séances **1 équipe** sera qualifiée pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Eliane LONG**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 - 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5463301

4.2.4. Triplettes D3

Le championnat triplettes D3 aura lieu **le dimanche 10 mars 2024 à Crest** et regroupera toutes les triplettes dont l'indice est **inférieur à 20**.

Début de la compétition : **9h00**

Au cumul des deux séances **2 équipes** seront qualifiées pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1 – 1 - 1

Indice PCN pour la finale du comité : 1,8 Codification PCN : 5463201

4.3. Coupe de France

Le format pour la coupe de France est présenté dans un règlement spécifique qui sera communiqué avant le début de la phase de poule.

A l'issue du championnat régional, **1 équipe** sera qualifiée pour la finale nationale qui aura lieu au mois de **Novembre 2024 dans un lieu à déterminer** et 4 équipes seront qualifiées pour la finale de zone qui aura lieu **dans le Lyonnais le 1^{er} Juin 2024**.

5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres

5.1. Règles communes aux qualificatifs en donnes libres

Ces compétitions sont ouvertes à tous les joueurs licenciés du Comité Drôme-Ardèche.

La journée se déroulera en 2 séances de 4*6 donnes, limitées à 1 heure par position. Au delà de ce temps l'arbitre laissera redistribuer une dernière fois et si la donne n'est pas prise il rayera sur la feuille de marques la ou les donnes non jouée(s).

En cas d'un nombre non multiple de 4 lors de la première séance, il y aura autant d'éliminés que nécessaires pour jouer la 2^{ème} séance avec uniquement des tables complètes.



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

Dans ce cas là uniquement un coefficient sera appliqué sur le score de la 1ère séance.

Les qualifiés seront établies au cumul des scores des deux séances.

Les pénalités pour retard dans les compétitions de donnes libre sont de 100 points pas fraction de 5 minutes avec un maximum de 15 minutes de retard. Au-delà, le joueur (ou la formation) sera éliminé.

5.2. Qualificatif Libre Individuel

Le championnat régional en donnes libres individuel se déroulera le **samedi 27 janvier 2024 à Donzère** et qualifiera les **8 premiers** pour le championnat de France qui aura lieu du **29 mars au 1^{er} avril 2024 à Pontarlier**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Marc BOCCARA**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462101

L'attribution de PP pour cette épreuve est de 3 – 2 - 1 pour les 3 premiers joueurs

5.3. Qualificatif Libre par 2

Le championnat régional en donnes libres par équipe de 2 se déroulera le **dimanche 24 septembre 2023 à la salle Brassens de Portes les Valence** et qualifiera les **4 premières équipes** pour le championnat de France qui aura lieu du **12 au 14 janvier 2024 à Olonne**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de championnat sera effectué par **Jean-Pierre GEMBERLE**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462201

L'attribution de PP pour cette épreuve est de 3 – 2 - 1 pour les 3 premiers « duo »

5.4. Qualificatif Libre par 4 (interclubs)

Pour pouvoir participer à cette compétition, les 4 membres de l'équipe devront faire partis du même club et **le produit des 4 séries des joueurs devra dépasser 16**.

Il y a une exception tout de même dans les compositions possibles, deux 1ère série peuvent jouer ensemble à condition de jouer soit avec un 3ème et un 4ème série ou avec deux 4ème série (1-1-3-4 ou 1-1-4-4)

Le championnat régional en donnes libres par équipe de 4 se déroulera le **samedi 20 avril 2024 à Beauchastel** et qualifiera les **2 premières équipes** pour le championnat de France qui aura lieu en **novembre 2024 dans un lieu à déterminer**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de championnat sera effectué par **Patrick SIBEUD**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462401

L'attribution de PP pour cette épreuve est de 3 – 2 - 1 pour les 3 premières équipes



Règlement des compétitions Drôme - Ardèche 2023-2024

5.5. Qualificatif Libre Senior

Le championnat régional en donnes libres séniors se déroulera le **mardi 16 janvier 2024 à Beauchastel** et qualifiera les **7 premiers** pour le championnat de France qui aura lieu du **11 au 14 mars 2024 à Salies du Salat**.

Début de la compétition : **9h00**

L'arbitrage de ce championnat sera effectué par **Jean-Luc LUTZ**

Indice PCN pour la finale : 1,8 Codification PCN : 5462501

Pour avoir le droit de participer à cette compétition, le licencié devra avoir 60 ans révolus au 01 janvier 2024.